



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 58948

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les vives préoccupations exprimées par les membres de l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme. L'ANPA, avec ses 900 salariés et ses 1 000 bénévoles, développe depuis de nombreuses années, une politique globale de prévention des risques liés à l'alcool. Cette prévention se déclinait jusqu'à présent à tous les niveaux de la vie sociale, grâce notamment à des dotations budgétaires affectées aux activités décentralisées de prévention de l'alcoolisme et inscrites dans le projet de loi des finances de l'Etat. Aujourd'hui, les dispositifs de prévention, composés essentiellement des comités départementaux, sont menacés de disparition faute de modalités de financement définies pour 2001. Il lui demande de lui indiquer les mesures concrètes de financement qu'il entend prendre afin d'assurer la poursuite des actions de prévention, en particulier auprès des jeunes de notre pays.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant sus-mentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58948

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1494

Réponse publiée le : 25 juin 2001, page 3727